

Compte-rendu du débat avec Catherine Morin-Desailly

Sénatrice, Présidente de la commission des affaires culturelles du Sénat

Vendredi 10 avril 2015 à Rouen

Ce compte rendu n'est pas exhaustif, il résulte de notes sommaires prises pendant le débat.



1) La commission des affaires culturelles a un périmètre limité depuis qu'il existe une Commission du développement durable au Sénat. Or, en matière patrimoniale, beaucoup de questions relèvent de l'écologie et de l'urbanisme. Vous utilisez la technique des rapports pour avis pour pouvoir vous exprimer : pouvez-vous nous l'expliquer?

Catherine Morin-Desailly : La Commission des affaires culturelles exerce sa compétence dans le secteur des patrimoine(s), de la culture et des spectacles vivants, des sports, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, elle comprend 57 sénateurs.

La commission est évidemment en attente du projet de loi Patrimoine. Pour le reste, il est vrai que le champ de partage est plus ou moins bien défini concernant le patrimoine puisque certains problèmes d'urbanisme sont effectivement distribués à la commission du Développement durable. Mais la Commission des affaires culturelles peut se saisir pour avis lorsqu'elle estime qu'il y a un lien entre les sujets de sa compétence et des projets ou propositions de loi distribués à d'autres commissions, ce fut le cas de la loi de transition énergétique où elle a été saisie.

Le rôle du Ministère de la Culture est relatif et c'est aussi la raison pour laquelle la Commission est attentive aux questions patrimoniales.

2) Notre fédération, comme les autres associations du G7 Patrimoine, a traditionnellement été attachée à la formation d'un consensus politique en matière de culture et de patrimoine. Pensez-vous que ce consensus soit possible dans les deux années à venir et sur quels sujets ?

Le Groupe Patrimoine au Sénat, longtemps présidé par Philippe Richert, a été un instrument de ce consensus : fonctionne-t-il encore ?

C. Morin-Desailly : Généralement, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine font consensus au Sénat. La Commission travaille en étudiant les projets et les propositions de loi d'où un contrôle de l'application de la loi qui se manifeste par beaucoup d'auditions et de contacts avec l'extérieur. Des groupes d'étude sur des thématiques se constituent, indépendamment du temps de travail de la Commission. Ces groupes sont dissouts lors du renouvellement du Sénat et réédités en fonction du bilan dudit groupe. Depuis le départ de Philippe Richert, le bilan du Groupe Patrimoine a été jugé peu

productif, il n'a donc pas été renouvelé. Pour ma part, je m'efforce que tout ce qui était dans la tradition de ce groupe perdure au sein de la Commission elle-même. On privilégie donc l'action patrimoniale dans le travail habituel de la Commission.

3) Le projet de loi « Patrimoine » tant attendu depuis le début du quinquennat est devenu « Patrimoine et Création artistique ». On annonce un calendrier parlementaire avant la fin de l'année. Y croyez-vous encore et pensez-vous que ce texte, s'il est déposé, pourra être discuté d'abord au Sénat ?

C. Morin-Desailly : Bonne question. Nous restons attentifs à l'arrivée du texte sur le patrimoine et l'architecture. Nous attendons la création de ce texte depuis trois ans et aujourd'hui, le projet de loi se réduit à peau de chagrin. Le calendrier parlementaire ne le prévoit pas pour l'instant. La question sera posée lors de la Conférence des Présidents¹.



4) Dans le cas où l'avenir parlementaire du projet de loi serait incertain, ne serait-ce pas le moment de réactiver la proposition de loi de Madame Férat ? Nous attachons dans sa proposition grande importance au texte sur le patrimoine mondial qui résulte d'un amendement d'Ambroise Dupont, sénateur normand. Il prévoit d'introduire dans le droit français de l'urbanisme une zone tampon et un plan de Gestion issus de la Convention UNESCO : pensez-vous que ce texte, d'origine parlementaire, qui est toujours en navette, pourrait ressortir à l'initiative de la Commission que vous présidez si la loi « Patrimoine » ne voyait pas le jour ? Le 2^{ème} point serait sur les domaines nationaux qui

n'existaient pas. La 3^{ème} chose concerne la transformation des ZPPAUP en AVAP en 2016. Si la Loi Patrimoine ne passait pas cette année, ne serait-il pas temps de sauver la loi de Madame Férat pour sauver ces trois choses ? Est-ce que vous pensez, à la place que vous occupez, qu'il y a une action possible ?

C. Morin-Desailly : Le projet de loi de Madame Férat était sorti du Sénat à l'unanimité mais elle n'a pas été recorrectée dans le bon sens par l'Assemblée Nationale, puis elle a été malheureusement inscrite en 2^{ème} lecture après le basculement du Sénat en 2009. Elle n'a donc pas pu bénéficier du consensus habituel et le projet s'est donc arrêté. Il y a une possibilité de le remettre en selle par une proposition de loi enrichie. L'intérêt reste donc entier pour la Commission des affaires culturelles du Sénat.

5) Y-a-t-il au Sénat une concertation au sein de votre Commission concernant les sujets européens et internationaux tels que le patrimoine mondial de l'Unesco et l'application de sa convention ?

C. Morin-Desailly : Oui, ces sujets sont évoqués. Le Sénat a une vocation internationale et il y a une commission des affaires européennes. Les sénateurs qui siègent à la Commission peuvent aussi siéger au Conseil de l'Europe. Il y a aussi la COSAC (Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires).

¹ La Conférence des présidents se réunit régulièrement autour du Président du Sénat et des vice-présidents. Y sont présents les présidents de tous les groupes politiques, les présidents des commissions permanentes, les présidents des commissions spéciales intéressées, le président de la commission des Affaires européennes du Sénat ainsi que les rapporteurs généraux de la commission des finances et de la commission des affaires sociales. Ils fixent le programme de travail des séances plénières du Sénat dans le cadre du partage de l'ordre du jour entre le Gouvernement et le Parlement (révision constitutionnelle du 23 juillet 2008). Le Sénat fixe alors l'ordre du jour sur la base des conclusions de la Conférence des présidents. L'organisation de la discussion générale des textes soumis au Sénat et des débats inscrits à l'ordre du jour peut être décidée par la Conférence des présidents qui fixe la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes.

Les liens sont à renforcer entre la Commission européenne et les sénateurs en étant plus volontariste, d'où la nécessité d'un travail en équipe.

Il n'y a aucune règle internationale qui s'imposent aux élus locaux concernant l'UNESCO. Il faut, en effet, lancer des travaux sur cette question. Il y a un déficit de projets européens concernant la culture. Je suis une passionnée d'Europe mais il faut avouer que le respect du principe de subsidiarité n'empêche pas de déposer des projets de résolution de loi destinés à Bruxelles à la Commission européenne par les groupes internationaux du Sénat (pour les sénateurs, le moyen de déposer des projets passent par les groupes internationaux qui reçoivent des Commissaires européens). Cela reste possible par le volontariat des sénateurs. Il existe donc une possibilité d'organiser quelque chose dans le cadre du patrimoine et de la culture

6) Le Sénat a fait sur le projet de loi « transition énergétique » un travail important auquel nous avons participé de près. À la commission mixte paritaire, les députés et les sénateurs se sont congratulés sur la qualité de ce travail : pensez-vous que l'Assemblée nationale reprendra votre texte sur l'isolation par l'extérieur et celui, issu d'un amendement de Jean Germain, concernant les éoliennes pour être repoussé à 1000 m. (et éventuellement à 1 500 m.) ?

C. Morin-Desailly : L'amendement résulte de la volonté du sénateur Jean Germain pour laisser de l'espace « calme » en imposant une distance plus grande entre les éoliennes et les habitations. Le débat est difficile car l'implantation des éoliennes est une vraie manne financière pour les maires, c'est souvent le préfet qui départage. Personnellement, je suis d'accord pour augmenter cette distanciation et je soutiens cet amendement.

Notre département est le plus gros fournisseur d'énergie en nucléaire et éoliennes offshore.

7) Vous étudiez la loi Macron en séance publique : elle prévoit de légiférer par ordonnance pour l'application de l'article 7 de la Charte de l'environnement qui exige la participation du public à « l'élaboration des décisions qui concernent le cadre de vie ». C'est le cas des sites, des PSMV, des AVAP et des PLU patrimoniaux. Votre commission ne pourrait-elle pas prendre une initiative forte en ce domaine dit « de la démocratie participative » ?

C. Morin-Desailly : La Commission a pour rôle d'alerter sur la protection du patrimoine. La participation du public est un élément de démocratie. Il apparaît en effet curieux de légiférer par ordonnance sur une telle question. Il faut continuer sur notre voie en tenant compte de la génération digitale qui engendre moins de hiérarchie et développe le système collaboratif. Il a y dorénavant un débat perpétuel car nous assistons à un changement et ce principe de démocratie participative doit passer par les élus.

C'est une réalité à laquelle il va falloir se confronter.

8) Il est urgent d'obtenir un délai pour la disparition des ZPPAUP au profit des AVAP et les garder à minima en cas d'absence d'AVAP. Rappelons également que dans le PLU dit patrimonial, il est possible de classer les immeubles « remarquables ». Par exemple, à Bordeaux, le PLU s'apparente quasiment à un Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur du secteur sauvegardé.

C. Morin-Desailly : Le changement de PLU en PLUI est inquiétant pour les Sénateurs et la maîtrise de leur territoire : cela entraîne un basculement de la zone de protection dans un PLU et une baisse de l'exigence de protection, or sans matière législative, il est difficile d'agir.

9) La loi « Biodiversité » a décidé, d'une part, d'un amendement pour interdire la publicité sur les bâches de chantier. Cette mesure, grave de conséquences pour le financement des travaux sur les monuments historiques pourrait-elle être modifiée par un texte consensuel au Sénat ? La même loi dans la version de l'Assemblée supprime les sites inscrits qui permettent un dialogue entre le maire et l'architecte des Bâtiments de France : votre commission se mêlera-t-elle de cette importante question ?

C. Morin-Desailly : Concernant les publicités sur les bâches de ravalement d'immeubles, le texte n'a pas été encore voté, l'amendement est contre-productif. Il faudrait revenir dessus par un autre amendement pour le supprimer.

10) Quel est votre avis sur la répartition des compétences territoriales en particulier sur la compétence dévolue aux départements par la loi de 2004 concernant le patrimoine rural non protégé comprenant notamment les églises et, bien sûr, sur la répartition entre régions, État, départements et communes sachant que l'État a désengagé ses crédits de nombreuses activités culturelles tels que les festivals, les conservatoires départementaux etc. ?

Il y a une loi d'organisation. Le Sénat a un rôle pour préciser les niveaux de compétences des collectivités territoriales. Les communes ont du mal à se dessaisir de certaines compétences. D'ailleurs, s'il y a une loi sur les métropoles, quid de l'espace territorial rural ?

C. Morin-Desailly : Le culturel est une manifestation de la compétence partagée tout en donnant des obligations de répartir ces compétences par la loi pour responsabiliser les élus.

Une conférence a été créée pour regrouper différents niveaux de collectivités.

Il y a des exemples de réorganisation du territoire tels que les réseaux de chemins et la montée en puissance des intercommunalités pour l'entretien des chemins par exemple. Le problème se pose également avec la compétence tourisme.

11) En Normandie, comme ailleurs, l'application par la France de la directive européenne de 2000 sur l'eau conduit à raser le seuil des moulins au prétexte de « continuité écologique » ce qui conduira à détruire un patrimoine remontant aux abbayes cisterciennes millénaires. Que peut-on faire pour faire cesser ce massacre ?

C. Morin-Desailly : De quels usages et de quels types de moulins parle-t-on ? La Commission du Sénat partage cette interrogation vis-à-vis du suivi de la loi Biodiversité. Elle sera très attentive à la question des seuils dont elle ne souhaite pas l'arasement programmé.

